



BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

*Mission Permanente
auprès des Nations Unies*

MIPER / BF N° 111.568 /TSD/ac

New York, **OCT 28 2011**

La Mission Permanente du Burkina Faso auprès de l'Organisation des Nations Unies, présente ses compliments au Secrétariat des Nations Unies - Bureau des Affaires Juridiques - Division de la Codification - et a l'honneur, en référence à sa note verbale LA/COD/A du 15 juillet 2011, relative à une demande d'explication sur le vol du véhicule de l'Ambassadeur du Royaume de Belgique au Burkina Faso, de lui faire parvenir ci-joint, l'original de la note verbale n°2011-004819/MAE-CR/SG/DGAJC/DAJC/SAJC en date du 20 octobre 2011 du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale du Burkina Faso.

La Mission Permanente du Burkina Faso auprès de l'Organisation des Nations Unies, saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat des Nations Unies - Bureau des Affaires Juridiques - Division de la Codification - les assurances de sa haute considération. *AK*

**Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies
Bureau des affaires juridiques
Division de la Codification
380 Madison Ave., 13th Floor
Bureau : M-13065
New York, NY 10017
Fax : 212-963-1963**



OK

004819
N° 2011- _____ /MAE-CR/SG/DGAJC/DAJC/SAJC

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale du Burkina Faso présente ses compliments au Secrétariat Général des Nations Unies à New York et, faisant suite à sa note verbale n°LA/COD/4 du 15 juillet 2011 relative à une demande d'explication en vertu du paragraphe 10 (b) de la résolution 65/30 de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur le vol du véhicule de l'Ambassadeur du Royaume de Belgique au Burkina Faso, a l'honneur de lui communiquer les éléments de réponse ci-après.

Le Burkina Faso a été confronté, au cours des mois de février à juin 2011, à une forte crise socio-politique. Cette crise s'est traduite notamment par des manifestations diverses de civils et de militaires dans plusieurs villes du pays, entraînant d'une part d'importants dégâts matériels et des pertes en vie humaine et d'autre part, troublant la quiétude des partenaires du Burkina Faso.

C'est dans ce contexte difficile que le véhicule de fonction de l'Ambassadeur du Royaume de Belgique a été pris de force par des militaires mutins dans l'après-midi du 14 avril 2011 alors que celui-ci regagnait son domicile.

Alerté, le Gouvernement a aussitôt pris les mesures nécessaires et ledit véhicule a été retrouvé et restitué à l'Ambassade.

Par ailleurs, une demande d'indemnisation a été introduite auprès du Gouvernement par l'Ambassade suite aux réparations effectuées par elle sur le véhicule. Ladite demande est présentement en cours de traitement.

Au regard de cette situation, et afin d'éviter ce genre d'incident à l'avenir, le Gouvernement a pris les mesures suivantes :

- la radiation des militaires mutins, au nombre de cinq cent soixante six (566), des effectifs de l'Armée Nationale;

- la mise en place d'un dispositif sécuritaire de protection spéciale des missions et représentations diplomatiques et consulaires accréditées au Burkina Faso, ainsi que des personnes jouissant du statut diplomatique.

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale du Burkina Faso saisit cette occasion pour renouveler au Secrétariat Général des Nations Unies à New York, les assurances de sa considération distinguée.

OUAGADOUGOU, le 20 OCT 2011

**SECRETARIAT GENERAL
DES NATIONS UNIES**

NEW YORK

